

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

22 JAN. 2024

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**



24018401

le,

N° d'entreprise : **0801 128 245**

Nom

(en entier) : **POWERDOT BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **1160 Auderghem, chaussée de Wavre 1110.**

Objet de l'acte : ACTE RECTIFICATIF

D'un acte reçu par le Notaire Valérie BRUYAUX, à Bruxelles, le 02/10/2023, Notaire à Bruxelles, premier canton, exerçant sa fonction dans la société à responsabilité limitée dénommée « NOTABEL », ayant son siège à 1050 Bruxelles, avenue Louise 65 bte 5, TVA BE 0469.948.271 RPM Bruxelles. il résulte que:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société à responsabilité limitée "Powerdot Belgique", a adopté les résolutions suivantes :

À la requête de Monsieur D'OREY DA CUNHA SANTIAGO PINTO Luis, domicilié à Calle Fernández de la Hoz, 20, 3ªA (derecha), Madrid 28010 (Espagne),

Monsieur D'OREY DA CUNHA SANTIAGO PINTO Luis, prénommé, est représenté par Madame Coline van Wilder, collaboratrice du notaire soussigné, élisant domicile en l'étude, à 1050 Bruxelles, avenue Louise 65 bte 5, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 septembre 2023, qui restera conservée au dossier.

Procédons à la modification des erreurs matérielles présentes dans l'acte :

EXPOSÉ PRÉALABLE

Aux termes d'un acte reçu par la Notaire Valérie Bruyaux, soussignée, à Bruxelles, en date du 24 avril 2023, publié aux annexes du Moniteur belge du 27 avril suivant, sous la référence 338580, la société à responsabilité limitée « Powerdot Belgium » a été constituée. Cette société a été enregistrée au Registre des personnes morales de Bruxelles, sous le numéro 0801.128.245

CET EXPOSE ETANT FAIT

Nous procédons à la rectification des deux erreurs matérielles, décrites ci-après :

I. Concernant la date de l'acte :

Nous déclarons que l'acte susvisé comporte une erreur matérielle en ce qui concerne le lieu et la date de l'acte. L'acte a en effet été passé en l'étude le 24 avril 2023, comme il apparaît au Moniteur.

Dès lors, il y a lieu de lire les liminaires de l'acte comme suit :

« D'un acte reçu par le Notaire Valérie Bruyaux, à Bruxelles, le 24 avril 2023, il résulte que
(...) »

II. Concernant la date de naissance de Monsieur D'OREY DA CUNHA SANTIAGO PINTO Luis :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Il y a lieu de lire l'identité de monsieur D'OREY DA CUNHA SANTIAGO PINTO Luis, administrateur de la société, comme suit :

Monsieur D'OREY DA CUNHA SANTIAGO PINTO Luis, domicilié à Calle Fernández de la Hoz, 20, 3ºA (derecha), Madrid 28010 (Espagne),

En conséquence de ce qui précède, est nommé administrateur non statutaire de la société, pour une durée illimitée :

Monsieur D'OREY DA CUNHA SANTIAGO PINTO Luis, domicilié à Calle Fernández de la Hoz, 20, 3ºA (derecha), Madrid 28010 (Espagne),

Pour copie d'extrait analytique conforme, le Notaire Valérie BRUYAUX.

Déposé en même temps :

- Une expédition.